

219C1330
FR0004166155-FS0720

2 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NR21
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} août 2019, M. Jean-Louis Pariente a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} août 2019, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NR21 et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NR21 hors marché¹.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés Altarea et NR21 le 1^{er} août 2019.